

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Second projet de résolution numéros 2026-01-016 relatif à la demande 2025-0117 d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Avis adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire pour la zone C-9 :

1. Objet des projets et demande d'approbation référendaire

À la suite d'une assemblée publique de consultation qui s'est tenue le 20 janvier 2026 et d'une consultation écrite qui s'est tenue du 17 décembre 2025 au 20 janvier 2026 sur le premier projet de résolution, le conseil municipal de la Municipalité de Wickham a adopté, le 20 janvier 2026, le second projet de résolution numéro 2026-01-016 visant à permettre :

- La présence de deux bâtiments principaux sur le même terrain;
- Un usage bifamillial (H2) dans l'un des bâtiments principaux.

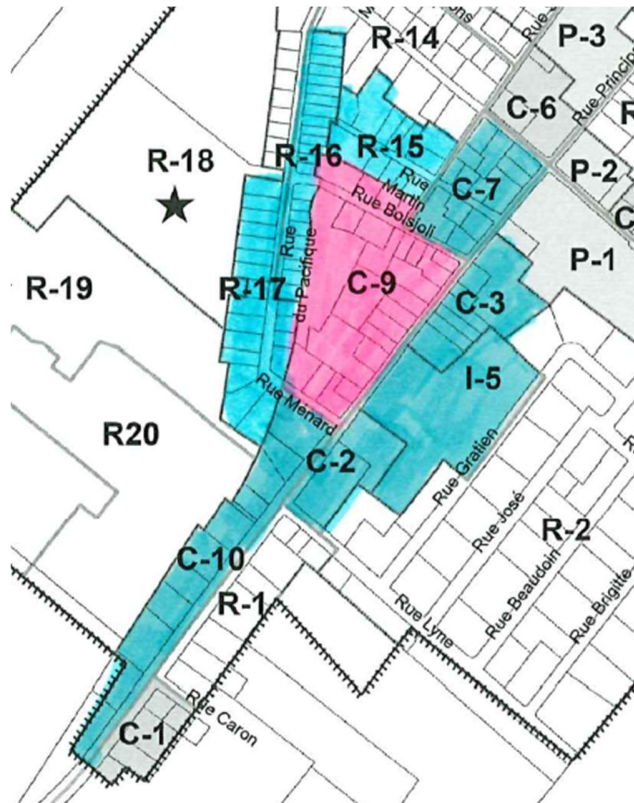
Ce second projet n'apporte aucun changement par rapport au premier projet.

Ce second projet de résolution contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées par l'immeuble visé, soit le lot 5 773 763 situé au 781, rue Principale localisés dans la zone C-9, et des zones contiguës afin que la résolution qu'il contient soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions des projets peuvent être obtenus en communiquant avec la Municipalité par téléphone au 819 398-6878 ou par courriel à l'adresse info@wickham.ca.

Description des zones

Objet	Zone concernée	Zones contiguës
- La présence de deux bâtiments principaux sur le même terrain; - Un usage bifamillial (H2) dans l'un des bâtiments principaux.	C-9	C-2, C-3, C-7, C-10, R-15 R-16, R-17 et I-5



2. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- . indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient; et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- . être reçue au bureau de la municipalité, 893 rue Moreau, Wickham, au plus tard le 11 février 2026;
- . être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Les demandes doivent être transmises par courriel à l'adresse courriel à dq@wickham.ca ou par écrit par courrier à :

Municipalité de Wickham
893, rue Moreau
Wickham (Québec) J0C 1S0

3. Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum

a. Condition générale à remplir le 20 janvier 2026:

- Être soit domicilié dans la municipalité, soit propriétaire d'un immeuble dans celle-ci, soit occupant d'une place d'affaires située dans celle-ci.

b. Condition supplémentaire, particulière aux personnes physiques, à remplir le 20 janvier 2026 :

- Être majeure et de citoyenneté canadienne.

c. Condition supplémentaire particulière aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires :

- Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité de ceux-ci, comme le seul des copropriétaires ou des cooccupants qui a le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de propriétaire de l'immeuble ou d'occupant du lieu d'affaires. (Note : un copropriétaire ou cooccupant n'a pas à être désigné s'il est par ailleurs qualifié à titre de personne domiciliée, de propriétaire unique d'un immeuble ou d'occupant unique d'un lieu d'affaires).

d. Condition d'exercice du droit d'une personne morale :

- Désigner par une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 20 janvier 2026 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne.

4. Absence de demande

Si ces dispositions des seconds projets ne font l'objet d'aucune demande valide, elles pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

5. Consultation du projet et information

Les seconds projets de résolution numéro 2024-09-348 et 2024-09-349 sont disponibles sur notre site internet au wickham.ca.

DONNÉ A WICKHAM CE TRENTIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER 2026.

Catherine Pepin
Directrice générale et greffière-trésorière